



**EPTB Bresle**

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme  
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

## Bilan d'activités

# Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle

Année 2007



Le 1<sup>er</sup> février 2008

## I) Présentation générale

### 1) Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Nom du SAGE	SAGE de la Vallée de la Bresle
Date de l'arrêté interpréfectoral de délimitation du périmètre	Mars - avril 2003
Nombre de communes dont pour l'Oise pour la Seine-Maritime pour la Somme	113 11 43 59
Date de l'arrêté interpréfectoral de composition de la CLE	Mars - avril 2006
Date de la première réunion de la CLE	16 juin 2006
Date de l'arrêté modificatif n°1 de la composition de la CLE	13 août 2007

### 2) La cellule d'animation

Nom de la structure porteuse	Établissement public territorial du bassin (EPTB) de la Bresle
Nom de l'animateur	Magali BERNIZET
Date d'embauche	1 <sup>er</sup> février 2007
Durée et type de contrat	36 mois, temps plein, 35 h hebdomadaires
Financement de la cellule d'animation	50% AESN 30% Conseil Régional de Picardie 20% EPTB Bresle (autofinancement)

## II) Bilan d'activités

Le SAGE de la Vallée de la Bresle est en phase d'élaboration. Le premier travail de la CLE est de dresser un état des lieux des milieux et des usages du bassin versant.

### **1) Rédaction du document « État des lieux »**

L'état des lieux est réalisé par les membres de la CLE avec le soutien de l'EPTB Bresle, structure porteuse du SAGE.

Afin de faciliter le travail de la CLE, des documents de travail ont été préparés afin de lancer les discussions. Une première ébauche de l'état des lieux a été rédigée par un stagiaire, de juin à août 2006. Ce travail a été corrigé et complété par l'animatrice du SAGE de février à mai 2007. Cette version a été envoyée à tous les membres de la CLE et a servi de base de travail lors des réunions de commissions thématiques.

Au cours de ces dernières, de nombreuses corrections ont été apportées et notamment concernant la réglementation. Des demandes d'actualisation de données (rejets industriels, assainissement...) de vérification d'informations et d'approfondissement de certaines thématiques (ruissellement, gestion des eaux pluviales urbaines...) ont été formulées.

Afin d'illustrer certains thèmes, des cartes ont été réalisées et pour certaines distribuées lors des commissions thématiques.

### **2) Réunions des commissions de la CLE**

#### **a) Les commissions thématiques**

Afin d'organiser la réflexion, 4 commissions thématiques ont été créées :

- \* 1<sup>ère</sup> Commission : gestion des milieux aquatiques
- \* 2<sup>ème</sup> Commission : enjeux liés aux inondations et à l'érosion
- \* 3<sup>ème</sup> Commission : gestion de la ressource en eau (ressource et prélèvements - rejets)
- \* 4<sup>ème</sup> Commission : valorisation et développement des activités de tourisme et de loisirs

Les membres de la CLE se sont inscrits, en mars-avril, à ces différentes commissions et tous ont reçu, courant mai, la 1<sup>ère</sup> version de l'état des lieux.

Cinq réunions de commissions thématiques (dédoublément de la commission 3) se sont déroulées de mai à juillet 2007. Entre 10 et 15 membres de la CLE ont été présents.

Lors de ces réunions, il a été demandé d'actualiser certaines données, d'approfondir des points particuliers et d'ajouter des thèmes oubliés, afin de compléter la 1<sup>ère</sup> version de l'état des lieux.

Et plus particulièrement :

- Les membres présents à la réunion de la commission thématique n°1 ont jugé nécessaire de ***réaliser un recensement des zones d'expansion de crue sur tout le bassin versant***
- Les membres présents à la réunion de commission thématique n°2 ont estimé utile de ***faire une étude globale concernant le risque inondation*** (débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement)

### **b) La commission permanente**

La commission permanente s'est réunie le 12 octobre, dans le but de faire le point sur les différents sujets qui seront traités lors de la réunion de CLE qui suivra.

Les membres ont :

- apporté les dernières corrections aux règles de fonctionnement,
- réfléchi concernant l'élection de présidents pour les commissions thématiques,
- émis un avis sur les propositions de logos représentant le SAGE de la Bresle,
- discuté des études complémentaires à lancer, proposées lors des commissions thématiques

Concernant ce dernier point, les membres présents ont choisi qu'il était préférable dans un premier temps de faire un recoupement des études locales existantes et de dégager les espaces où il y a un manque d'informations. Dans un deuxième temps, si le besoin s'en fait sentir, la CLE pourrait avoir recours à un bureau d'études spécialisé pour réaliser une étude plus approfondie et globale du bassin versant.

### **c) La CLE**

Avant l'embauche de l'animatrice, la CLE a été réunie deux fois (le 16 juin et le 05 juillet 2006) pour élire le président et son bureau, choisir la structure porteuse, sensibiliser les membres à la procédure du SAGE, débiter la rédaction du règlement intérieur de la CLE...

La CLE s'est réunie pour la troisième fois le 30 novembre 2007. Suite à la présentation, réalisée par l'Agence de l'Eau, de la politique de l'eau et de la nécessité de conformité du SAGE, l'ordre du jour suivant a été abordé :

- présentation du nouvel arrêté modifiant la composition de la CLE,
- adoption des règles de fonctionnement de la CLE,
- élection de rapporteurs pour les commissions thématiques,
- point sur l'avancement des commissions thématiques et discussion concernant les études complémentaires éventuelles,
- choix d'un logo représentant le SAGE de la Vallée de la Bresle.

## **3) Communication**

Cette année, la démarche de communication a prioritairement été orientée en direction des membres de la CLE, via les réunions de CLE et de commissions thématiques, afin de stimuler leur implication active au processus d'élaboration du SAGE.

Différents moyens ont été utilisés :

- *Création de logos pour le SAGE de la Vallée de la Bresle*

Avec pour objectif de donner une identité au SAGE, des logos ont été créés et un d'entre eux a été choisi en réunion de CLE (en haut à gauche sur la page de garde).

- *Diffusion des documents inhérents au SAGE*

Afin de susciter l'intérêt et la reconnaissance à l'appartenance à la CLE, les arrêtés préfectoraux du SAGE, les différentes versions des règles de fonctionnement, les comptes rendus de réunion,... ont été envoyés à chaque membre.

*- Intervention extérieure*

Lors de la troisième réunion de CLE, un agent de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est venu présenter la politique de l'eau en vigueur et les relations avec le SAGE et le bassin versant.

#### **4) Activités de l'animatrice du SAGE**

##### **a) Pour la CLE**

Il s'agit des missions principales de l'animatrice :

*- Animation*

L'animatrice organise, participe et anime les réunions des différentes commissions du SAGE. Pendant ces réunions, elle prend note de tous les points évoqués et met en évidence les conflits d'usage et les sources de pollution et de dégradation du milieu.

*- Rédaction de l'état des lieux*

C'est un travail long de collecte, de recherche et d'analyse de toutes les données disponibles concernant l'eau et ses usages. Le SAGE de la Vallée de la Bresle est la frontière naturelle entre deux régions et trois départements, et dépend de la compétence de deux Agences de l'Eau (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008). De ce fait, aucune étude n'a été réalisée sur la Bresle d'amont en aval ou sur le bassin versant en entier ce qui pose des problèmes de concordance entre les données.

La version 2 de l'état des lieux est en cours de rédaction avec les apports des travaux des commissions thématiques.

*- Soutien administratif à la CLE*

L'animatrice rédige les comptes-rendus des réunions, les délibérations et les divers documents qui sont ensuite soumis à validation de la CLE (règles de fonctionnement par exemple...), assure la conduite financière du projet (élaboration du budget prévisionnel pour 2008, clôture du budget pour 2007, rédaction des rapports annuels d'activités) et assure le bon fonctionnement de la CLE (participation à la modification de l'arrêté interpréfectoral de composition de la CLE)...

##### **b) Pour le SAGE**

*- Promotion du SAGE auprès des institutions et des administrations*

L'animatrice participe aux réunions en relation avec le SAGE (DCE, SDAGE, annexes du SDAGE, PdM, MEPCE, politique de l'eau du Conseil régional de Picardie, PLU...) et apporte des modifications et compléments, le cas échéant, aux documents fournis.

*- Suivi de la réglementation en vigueur*

La réglementation régissant le domaine de l'eau est actuellement en évolution (révision du SDAGE, parution de décrets...). L'animatrice se tient informée des nouveautés par différents biais (gest'eau par exemple...) et participe aux réunions d'information et de formation traitant de ces thématiques.